

Référence de la demande : n°2021-00370-011-001

Dénomination du projet : Inventaire Amphibiens Odonates Rhopalocères Programme MileOc FDC81

Bénéficiaires :

- Mr Nicolas PUIGMAL – Chargé de mission Environnement – Référent MILEOC (FDC81)
- Mme Alice TERRIER - Chargée de mission Environnement (FDC81)
- Mr Fabrice JOUBERT - Chargé de mission Environnement (FDC81)

Lieux des opérations :

- 6 mares dans le cadre du programme MILEOC :
Bassin versant du Bagas
Bassin versant du Sor
- 2 mares en gestion :
Communes de Crespinet et Vielmur-sur-Agout.

Espèces protégées concernées : Amphibiens, Odonates, Rhopalocères (Voir liste annexée à la demande)

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CSRPN émet un « avis favorable » à la demande sous les conditions suivantes :

---Concernant les Odonates anisoptères, il est préférable de rechercher les exuvies (*Gomphus graslinii*, *Macromia splendens* et *Oxygastra curtisii*) que de vouloir capturer les adultes.

---Il est nécessaire de transmettre les données d'inventaires au SINP régional (pilotee par la DREAL Occitanie) afin d'alimenter les programmes de connaissances sur la faune et la flore en Région.

– **Il est nécessaire de transférer les papillons adultes capturés au filet dans une boîte loupe afin de ne pas abimer leurs ailes lors de la détermination et ce, à l'abri du soleil.**

La demande devrait être limitée à la liste des espèces protégées du 81 soit :

Lépidoptères Rhopalocères protégées :

Lopinga achine
Euphydryas aurinia
Phengaris arion

Odonates protégées :

Coenagrion mercuriale
Gomphus graslinii
Macromia splendens
Oxygastra curtisii

Le CSRPN observe que la méthodologie devrait être améliorée :

Concernant les Odonates anisoptères, il est préférable de rechercher les exuvies (*Gomphus graslinii*, *Macromia splendens* et *Oxygastra curtisii*) que de vouloir capturer les adultes.

Il est nécessaire de transférer les papillons adultes capturés au filet dans une boîte loupe afin de ne pas abimer leurs ailes lors de la détermination et ce, à l'abri du soleil

Le CSRPN insiste sur l'obligation de transmettre les données d'inventaires au SINP régional (pilotee par la DREAL Occitanie) afin d'alimenter les programmes de connaissances sur la faune et la flore en Région.

Président du CSRPN
EXPERT COORDINATEUR CONNAISSANCE

[]
[X]

Fait le : 6 avril 2021

Signature :

M B

